

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC****Séance du jeudi 08 février 2024**

<p>Date de la convocation 31/01/2024</p> <p>Date d'affichage 31/01/2024</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 12</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT</p> <p>Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	---

Objet: Demande de subvention fonds vert: Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE_20240208_008

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE_20220826_002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse Patrice paysagiste concepteur

- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E)

Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024 une tranche 1 de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre ».

Un coût global a été estimé pour cette opération à 594 350€ HT. Celui-ci comprend une partie désimperméabilisation et renaturation pour un total de 92 237,50 €.

Afin de pouvoir lancer cette opération (tranche1 : place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme : « fonds vert » pour un montant de 30 346,88 € pour la requalification des espaces publics de la tranche 1 correspondant à un taux de 25% de la partie éligible (travaux désimperméabilisation : 92 237,50€ HT et étude : 29 150,00€ HT)

- de définir le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants éligibles	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
<p>Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue</p> <p>Date de réception de l'AR: 10/02/2024</p> <p>012-211202064-20240208-DE_20240208_008-DE</p>						

Région	Sollicitée	594 350 €	468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil départemental	Sollicitée		565 200,00€		26,92%	160 000,00 €
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00 €
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
Autofinancement					28,49%	169 307,87 €

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 10 février 2024
et publication ou notification
le 10 février 2024

Roussennac, le 10 février 2024.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

